



Toulouse le 10 avril 2024

Objet : Actualités sociales

Le Média Social 5 avril 2024 : Dans un rapport paru le 29 mars, l'IGAS (Inspecteur des Affaires Sociales) explore « les défis de la politique domiciliaire ». Elle met en doute la capacité de la France à tout miser sur le domicile privé et demande une diversification de l'offre en soutenant les résidences autonomie et en transformant les EHPAD dans une logique domiciliaire. Le rapport parle d'une « saturation des établissements et de fragilité des services à domicile ». La multiplication des séjours à l'hôpital représentent « des coûts publics sans commune mesure avec celui d'un accompagnement de qualité à domicile ou en EHPAD ». Le rapport développe trois idées fortes : il ne sera pas possible, d'ici 2030/2040 de réaliser le virage domiciliaire ; Il faudra développer l'offre de places en EHPAD en la faisant évoluer en profondeur ; Les habitats alternatifs doivent être repensés pour prendre en compte une population moins autonome que prévue.

Les Echos 4 avril 2024 : Pour analyser la santé financière du système des pensions, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) va tester une hypothèse d'évolution de la productivité moins optimiste que celle retenue jusqu'à présent. Le sujet est clé pour juger d'un besoin éventuel d'une nouvelle réforme.

La Dépêche 3 avril 2024 : Bruno Vellas (Chef de Service du Département de Médecine Interne et de Gériatrie du CHU de Toulouse) : « Nous allons vivre en moyenne 30% de notre vie après 60 ans ».

Orange 6 avril 2024 : La Ministre de la Santé, Catherine Vautrin a annoncé au Monde, un investissement de 1,1 milliard d'euros pour développer les soins palliatifs qui seront proposés aux patients, en alternative à l'aide à mourir. Sur France Inter, elle affirme : « le patient tout seul, ne peut pas décider de mettre fin à sa vie ». La mesure annoncée s'inscrit dans un plan décennal : « au total on aura 2,7 milliards d'euros, consacrés aux soins d'accompagnement ». Le projet de loi sur la fin de vie doit être présenté au Conseil des Ministres, la semaine prochaine.

La Dépêche 9 avril 2024 : Le projet de loi sur la fin de vie sera présenté demain en Conseil des Ministres. Le texte « relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie » débutera ensuite fin mai pour un trajet parlementaire qui pourrait prendre deux ans avant l'adoption d'une loi.

La Dépêche 9 avril 2024 : Une enquête sur l'illettrisme et l'illectronisme a eu lieu en Occitanie. L'illettrisme affecte des personnes qui ont été scolarisées mais qui rencontrent de profondes difficultés avec la lecture, l'écriture et le calcul. Ce phénomène concerne 7% de la population en Occitanie, principalement des hommes de plus de 45 ans mais les jeunes de 18 à 25 ans représentent la deuxième catégorie d'âge la plus concernée. Parmi les personnes concernées « neuf sur dix occupent un poste de catégorie socioprofessionnelle parmi les moins qualifiées ». 20% des personnes en situation d'illettrisme sont également en situation d'illectronisme. Les personnes ayant des difficultés avec le « tout numérique » sont principalement âgées de plus de 56 ans et n'exercent aucune activité professionnelle. La moitié concerne des retraités.

ASH 9 avril 2024 : Une proposition de loi visant à « soutenir l'engagement bénévole et simplifier la vie associative » a été adoptée définitivement par les deux chambres du parlement.

La proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du Bien Vieillir et de l'Autonomie » a été publiée au Journal Officiel le 9 avril 2024. Pour Fadila Khattabi, Ministre Déléguée Chargée des Personnes Agées et des Personnes Handicapées, « grâce à ce texte parlementaire nous avançons sur le chemin de cette société du Bien Vieillir, pour toutes et tous : les personnes âgées, leurs familles ainsi que celles et ceux qui les accompagnent au quotidien ».

Les Echos 10 avril 2024 : Les partenaires sociaux échouent dans leur négociation sur l'emploi des seniors. Le gouvernement va reprendre la main.

Le Média Social 9 avril 2024 : Le Shift Project formule des propositions pour engager la réduction de l'empreinte carbone dans le secteur de l'autonomie. La CNSA doit vérifier leur faisabilité.

Francis De Block